

Consignes sanitaires pour la rentrée scolaire 2021

Masque de procédure



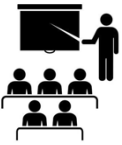
- Le port du masque de procédure est **obligatoire** dès votre entrée au centre et dans tous vos déplacements. Les élèves recevront un masque au début du premier cours et un deuxième après la pause de la 2^e période.
- Le masque doit être propre et bien **ajusté à votre visage** (ajusté au niveau du nez et du menton).
- En classe, il peut être retiré lorsque vous êtes assis à votre bureau, mais vous devez le remettre lorsque vous circulez en classe.
- Dans la cafétéria, vous pouvez le retirer pendant le repas. Il est recommandé de le remettre après le repas.

Lavage ou la désinfection des mains



- La désinfection des mains lors de l'entrée au centre et à l'entrée des classes est **obligatoire**.
- Le lavage des mains à l'eau est recommandé.
- Lors de manipulation du matériel de classe, il est recommandé de se désinfecter les mains avant et après.

Enseignement



- Lors d'explications au bureau de l'enseignant :
 - Port du masque pour l'élève et l'enseignant lorsqu'il n'y a pas de barrière physique (plexiglass).
 - Il est recommandé que l'élève se désinfecte les mains avant de s'asseoir au bureau.
 - L'enseignant se désinfecte les mains avant et après la manipulation de papier ou du cahier de l'élève.
- Explication en grand groupe
 - L'enseignant peut retirer son masque s'il est à plus de 2 mètres des élèves.

Cafétéria



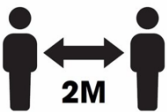
- Tous les élèves dînent dans la cafétéria.
- Les tables de cafétéria sont de retour ! Les élèves peuvent être assis à moins d'un mètre les uns des autres. Cependant, après avoir consommé son repas, il est recommandé que l'élève doit remettre son masque.
- L'élève qui circule dans l'aire de repas doit porter son masque de procédure.
- Pour septembre, les micro-ondes et les réfrigérateurs ne seront pas disponibles. L'élève doit apporter son lunch froid ou thermos.

Activités parascolaires



- Les activités parascolaires sont permises, mais certaines d'entre elles jugées à haut risque de contamination nécessitent le passeport vaccinal. Des précisions seront émises ultérieurement.
- Port du masque lors des déplacements pour les élèves et le personnel. Il peut être retiré lors d'un cours d'éducation physique ou de la pratique d'une activité physique. Les consignes de la CNESST s'appliquent pour le personnel.

Distanciation



- Aucune restriction pour les élèves.
- Le personnel doit respecter les consignes de la distanciation physique minimale émise pour la CNESST :
 - à l'intérieur : 2 mètres ou l'utilisation d'une barrière physique ou le port du masque de qualité
 - à l'extérieur : 1 mètre ou l'utilisation d'une barrière physique ou le port du masque de qualité

Hygiène et désinfection



- Mesures de nettoyage et de la désinfection par les concierges, particulièrement en ce qui concerne les surfaces fréquemment touchées;
- Routines d'hygiène des mains pour les élèves et les employés, selon les recommandations de la CNESST;
- Évaluation des enfants symptomatiques et de leur exclusion éventuelle.